

# MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DES UE

COMPOSANTE :



Lic ou LPro ou M : LICENCE SCIENCES DE LA TERRE

ANNÉE : L1

SPÉCIALITÉ :

PARCOURS :

SEMESTRE : S2

## RÉGIME "ASSIDU"

CODE APOGEE	Nbre CREDITS	INTITULE DE L'UE	Nom du responsable de l'UE	MATIERES (type d'enseignement)	Poids dans l'UE (1)	Type de Contrôle (2)	1ère SESSION				2ème SESSION			Modalités de conservation des notes de CC ou TP d'une session sur l'autre (4)
							Nbre Epreuves	Nature Epreuves (4)	Durée de l'épreuve	Proportion CC/ET (3)	Nbre Epreuves	Nature Epreuves (4)	Durée de l'épreuve	
11CM22	5	Chimie	Yaël Israëli	1-CM/TD	1	CC	5	E		35%				Pas de conservation de notes à la 2ème session
						ET	1	E	2h	65%	1	E	2h	
11OM22	5	Physique-Maths-Info 1	Thierry Menand	1-CM/TD	1	CC	5	E		100%	1	E	2h	Pas de conservation de notes à la 2ème session
11GM21	5	Géologie historique	Karine Bernard	1-CM/TD Strati+Paléonto.	1	ET	1	E*	2h	50%	1	E	1h30	Pas de conservation de notes à la 2ème session
				2- TD/TP Paléontologie		CC	2 ou 3	TP		50%	1	E	0h30	
11GM22	5	Initiation au travail de terrain	François Nauret	1-Stage Terrain	1	CC	1	A		60%				Report des notes de première session à la seconde quelle que soit la note
				2-Cartographie		CC	2 ou 3	TP		40%				
11IM21	5	Outils informatiques	Mounir Traikia	1-CM/TD	1	CC	2	A		25%				Pas de conservation de notes de CC en 2ème session
						ET	1	E	2h	75%	1	E	2h	
110M21	5	Langues et communication	Anne lotz Frédéric Clamens-Nanni et	1-anglais	0,6	CC	2	E/O		100%	2	E/O		Conservation des notes de CC en 2ème session si >10
				2-Communication	0,4	CC	2	A		100%	1	E	1h	

(1) Licence = S1, S2, S3, S4, S5, S6 ;  
Master = S1, S2, S3, S4

(2) CC = Contrôle Continu ; ET = Examen Terminal

(3) Pourcentage de la note de l'ensemble des CC par rapport à la note de l'ensemble des ET, exemple : ET = 70% ; CC = 30%, quel que soit le nombre d'épreuves de CC et d'ET

(4) Nature des épreuves : E = écrit ; O = oral ; TD ; TP ; M = mémoire ; A = autre à préciser dans la rubrique "REMARQUES" ci-contre

\* Si on choisit du CC pur, il faut au minimum 2 épreuves.

\* La durée des épreuves ne concerne que les écrits des ET.

La nature et le nombre des épreuves ne concernent que les ET.

Si la durée des épreuves orales, et la nature et le nombre des épreuves de CC apparaissent dans le tableau, ces renseignements ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

### REMARQUES

(noter ci-dessous toutes les précisions que vous jugeriez utiles pour la compréhension du tableau)